



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Résolution

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : _____

Déposé le : _____

Scanné le : _____

Art. 136 LGC La résolution, qui s'exprime sous la forme d'une déclaration ou d'un vœu, porte sur un sujet d'actualité ou sur un objet traité par le GC. Elle peut être déposée par un député, une commission ou un groupe politique. Elle n'a pas d'effet contraignant pour son destinataire.

Pour que la résolution soit traitée, il est nécessaire qu'elle soit soutenue par au moins vingt députés. Elle est portée à l'ordre du jour d'une séance plénière et mise en discussion ; elle peut être amendée avant d'être soumise au vote. Jusqu'au vote de la résolution par le GC, l'auteur de celle-ci peut la retirer. Si la résolution est adoptée et qu'elle consiste en un vœu, le CE informe le GC de la suite qui lui a été donnée.

Délai de réponse dès le renvoi au CE : trois mois.

Titre de la résolution

Projets éoliens vaudois : les blocages de l'armée méritent des éclaircissements

Texte déposé

Le Département fédéral de la défense, de la protection de la population et du sport (DDPS) a récemment présenté les résultats d'une étude analysant les conflits entre les activités de la base aérienne de Payerne et la planification éolienne de la région. Cette étude identifie de larges « zones d'exclusion » qui mettent en péril plusieurs projets vaudois. En effet, une partie des projets prévus sur les sites de Provence, Tous-Vents et Vaud'Air se trouvent en « zones d'exclusion définitive » et devraient selon l'armée être abandonnés. Les sites de Grandsonnaz, Grandevent, Bottens, EolJorat Nord, EolJorat Sud, Chavannes-sur-Moudon et une partie du site de Tous-Vents sont dans une zone sujette à réserves. En tout, ce sont plus de 550 GWh de production qui sont menacés (consommation de près de 125'000 ménages). Cette position rigide met à mal les stratégies énergétiques cantonale et fédérale.

Alors que plusieurs consultations fédérales et cantonales sur la planification éolienne ont été organisées depuis 2011, l'apparition tardive de ces contraintes est pour le moins surprenante. De nombreux acteurs publics et privés ont investis leur temps et leur argent ces dernières années pour promouvoir l'énergie éolienne. Il n'est pas acceptable qu'un acteur associé depuis le début aux démarches de planifications compromette ces efforts.

Ainsi, par cette résolution, le Grand Conseil souhaite apporter son soutien aux démarches engagées par le Conseil d'Etat visant à lever les contraintes imposées par le DDPS aux projets éoliens identifiés dans la stratégie cantonale.

Commentaire(s)

Nom et prénom de l'auteur :

VENIZELOS Vassilis

Signature :

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s)

BUFFAT Marc-Olivier

INDUNI Valérie

RICHARD Claire

CRETEGNY Gérald

DOLIVO Jean-Michel

Signature(s) :

Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : bulletin.grandconseil@vd.ch